

AQFM

Afin que TRAPIL reste exemplaire dans le mesurage dynamique des produits pétroliers qui lui sont confiés par ses clients, je m'engage à :

- Respecter les exigences applicables à la **vérification des instruments** de mesure réglementés,
- N'accepter et n'utiliser que des **instruments conformes** aux exigences réglementaires qui leur sont applicables,
- Rechercher en permanence l'**optimisation de nos pratiques professionnelles** dans le respect de la réglementation et en coopération avec les représentants de la métrologie légale,
- **Mettre à disposition les ressources nécessaires** pour garantir les qualités métrologiques des instruments tout au long de leur utilisation,
- Attester de notre niveau de performance par le **maintien de notre dispense** de vérifications périodiques et primitives après réparation de nos ensembles de mesurages.

Et je demande à chaque intervenant de s'engager, comme je le fais moi-même, à mettre en œuvre et à promouvoir notre Système de Management d'Assurance Qualité de la Fonction Métrologique AQFM selon les termes de la circulaire N° 91.00.110.001.1 du 25/03/1991.



Patrice Brès, Président Directeur Général

